

N/REF : 2/05/2024 15H34 C:000394 I:01230

V/Appel du Jeudi 02/05/2024 a 15H34

CRESCENDO RESTAURATION

**AGROPOLE
BP 330
47931 AGEN CEDEX 9**

IMMEUBLE : 25 DIABLE
25 RUE DE L'ETANG DU DIABLE
35760 ST GREGOIRE

Rennes, le 31 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : RESTAURANT CRESCENDO - M. GUITARD 02 30710038

MOTIF : CURAGE RÉSEAU ET POMPAGE ET NETTOYAGE DU BAC A GRAISSES 3M3

Donneur d'ordre : M. G GUITARD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Mise a disposition d'un véhicule de curage équipé d'une pompe haute pression
et d'une pompe d'aspiration.

INTERVENTION DU 06/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE D'UN BAC A GRAISSE DE 3 M3
CURAGE DU RESEAU EAUX USEES
CONTROLE - BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 24/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CURAGE DU RÉSEAU EAUX USÉES DE LA CUISINE DEPUIS LE BAC A GRAISSE
CURAGE DES BONDÉS SIPHOÏDES CUISINE, LABORATOIRE ET RÉSERVE
REMARQUE: PRÉSENCE DE CALCAIRE ET D'OXYDATION
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 28/05/24 a 16H38 M. G GUITARD

BB LCOMPTER Email envoyé le 07/05/24 a 15H57 M. G GUITARD

ATTENTION : EN AUCUN CAS NOTRE RESPONSABILITE NE PEUT ETRE ENGAGEE EN CAS DE
===== FUIITE QUI APPARAÎTRAIT A LA SUITE DE NOTRE INTERVENTION PAR SUITE
DU MAUVAIS ETAT DES JOINTS, DE LA POROSITE OU DE LA VIEILLESSE DES
FONTES, DU PLASTIQUE, DU GRES OU DU FIBRO-CIMENT.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ffait Pomp./Curage Bac a Graisses	1	196,11	196,11
1,00	Forfait Curage Réseaux Eaux Usées	3	150,00	150,00
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
3,00	M3 Déchets Graisses	2	58,00	174,00
TOTAL H.T.				520,11
T.V.A. a 20,00%				104,02
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>624,13</u>

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.